

**REPORTS OF INTERNATIONAL
ARBITRAL AWARDS**

**RECUEIL DES SENTENCES
ARBITRAL**

Foreword - Avant-propos

VOLUME XXX

NATIONS UNIES - UNITED NATIONS
Copyright (c) 2012

FOREWORD

The present volume reproduces the awards in two arbitration cases, namely, the case between Guyana and Suriname concerning the delimitation of their shared maritime boundary, and the case between the Government of Sudan and the Sudan People's Liberation Movement/Army regarding the delimitation of the Abyei Area.

This publication was originally conceived in 1948 as a collection of international awards or decisions rendered between States, including cases involving espousing or respondent Governments on behalf of individual claimants. In principle, awards between a private individual or body and a State or international organization were excluded. However, some awards between a State and other entities, or between non-State entities, have exceptionally been included, given the significance of the issues of general international law addressed. The present volume includes one such award, rendered in a case between a State and a non-State entity, in the general context of the subsequent secession of South Sudan^{*} from the Sudan.

In accordance with the practice followed in this series, the awards are presented in chronological order. Awards in English or French are published in the original language, as long as the original language text was available. Those in both languages are published in one of the original languages. Awards in other languages are published in English. A footnote indicates when the text reproduced is a translation made by the Secretariat. In order to facilitate consultation of the awards, headnotes are provided in both English and French.

The present volume also includes two tables listing in alphabetical and chronological order, respectively, all the cases published in volumes I to XXX, with an indication of the volume and page number for each case. The title of each case is reproduced in the form and language in which it appeared in this series.

This volume, like volumes IV to XXIX, was prepared by the Codification Division of the Office of Legal Affairs.

^{*} South Sudan was admitted to the United Nations as its 193rd member on 14 July 2011.

AVANT-PROPOS

Le présent volume reproduit les sentences rendues dans deux affaires d'arbitrage, à savoir, l'affaire entre le Guyana et le Surinam concernant la délimitation de leur frontière maritime commune, et l'affaire entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan portant sur la délimitation de la région de l'Abyei.

La présente publication a été conçue en 1948 comme un recueil de sentences ou de décisions internationales rendues dans des affaires opposant des États, y compris des affaires dans lesquelles des gouvernements prenaient fait et cause pour des particuliers ou se portaient défenseurs à leur place. Les sentences rendues dans des affaires opposant un particulier ou un organisme privé à un État ou à une organisation internationale en étaient, en principe, exclues. Certaines sentences rendues dans des affaires opposant un État à d'autres entités, ou des entités non-étatiques entre elles, y ont toutefois été exceptionnellement incluses, compte tenu de l'importance des questions de droit international général qu'elles traitaient. Le présent volume contient une telle sentence, rendue dans une affaire opposant un État à une entité non-étatique, dans le contexte général ayant conduit à la sécession ultérieure du Soudan du Sud* du Soudan.

Conformément à la pratique suivie dans le présent *Recueil*, les sentences sont reproduites ci-après par ordre chronologique. Les sentences rendues en anglais ou en français sont publiées dans la langue originale, dès lors que le texte dans cette langue originale était disponible. Celles qui ont été rendues en anglais et en français ont été reproduites dans une des deux langues originales. Le *Recueil* fournit une version anglaise des sentences rendues dans d'autres langues en spécifiant, le cas échéant, dans une note de bas de page, si la traduction émane du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Pour faciliter autant que possible la consultation de ces sentences, celles-ci sont précédées de notes sommaires rédigées à la fois en anglais et en français.

Le présent volume contient également deux tableaux énumérant, par ordres alphabétique et chronologique respectivement, l'ensemble des affaires publiées dans les volumes I à XXX, avec l'indication du volume et du numéro de page correspondant à chaque affaire.

A l'instar des volumes IV à XXIX, le présent volume a été préparé par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.

* Le Soudan du Sud a été admis comme 193^{ème} Membre des Nations Unies le 14 juillet 2011.